

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers</u>		De la commune de Pacy sur Armançon
En exercice	9	Séance du lundi 3 décembre 2018 à 20h00
Présents	8	
Votants	9	Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
Absents	1	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Exclus	0	séances sous la présidence de Jean-Luc Goux, maire.

Etaient présents : Fabienne Goux, Céline Franche, Geneviève Bretillet, Arnaud Margnac, Jean-René Suinot, Maryse Brice, Marie-José Saussinan, Jean-Luc Goux.

Secrétaire de séance : Céline Franche

Céline De Faveri donne pouvoir à Marie José Saussinan



ZONAGE PLUVIAL

Suite à la lecture par tous les conseillers municipaux présents, de la présentation du zonage pluvial proposé par IRH, le maire résume les points principaux et invite les membres du conseil municipal à émettre un avis.

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir le zonage pluvial proposé par la société IRH.

Rendu exécutoire le 3 décembre 2018

Le maire

